

Pour un monde

SANS

torture ni peine de mort

HOPE
HOFFNUNG
ESPERANCE
SPERANZA

L'ACAT-Suisse ...

- ▶ est une organisation indépendante de défense des droits humains.
- ▶ est une association fondée en 1981 qui a son siège à Berne.
- ▶ est l'« Action des chrétiens pour l'abolition de la torture ».
- ▶ s'appuie sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

- ▶ considère la peine de mort comme une mesure punitive proscrite par cet article.
- ▶ s'engage pour que ce principe soit respecté dans le monde entier, indépendamment de toute distinction idéologique, religieuse, ethnique ou de toute autre particularité.
- ▶ entend dans le message de l'Évangile une invitation pressante à lutter contre la torture et la peine de mort.
- ▶ est membre de l'organisation faïtière internationale FIACAT*. En tant qu'organisation non gouvernementale internationale, la FIACAT dispose :
 - du statut consultatif auprès des Nations Unies ;
 - du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe ;
 - du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

* FIACAT : « Fédération internationale des ACAT ». Elle regroupe 30 ACAT nationales réparties sur quatre continents.



L'ACAT-Suisse est titulaire du label de qualité Zewo. Cette certification atteste que votre don arrive au bon endroit et est utilisé de manière fiable.

L'ACAT s'engage ...

... contre :

- ✗ la torture
- ✗ la peine de mort
- ✗ les exécutions extrajudiciaires
- ✗ les disparitions forcées
- ✗ les arrestations et détentions arbitraires
- ✗ les procès inéquitables
- ✗ l'intimidation et le harcèlement des défenseurs des droits humains

... pour :

- ✓ l'abolition mondiale de la torture et de la peine de mort
- ✓ des conventions et des lois qui
 - ▶ préviennent et sanctionnent les violations de l'interdiction de la torture
 - ▶ interdisent ou limitent la peine de mort
- ✓ la sensibilisation de l'opinion publique
- ✓ la réhabilitation et le dédommagement des victimes de tortures

⇒ L'ACAT intervient en Suisse et à l'étranger

Nous intervenons au travers de **lettres d'intervention**, de **pétitions** et d'**appels**. Nous faisons ainsi pression sur les gouvernements qui n'honorent pas leurs obligations en matière de droits humains. Nous appuyons nos exigences par des **plaidoyers** auprès des instances internationales et des autorités. Les membres de l'ACAT-Suisse participent aux actions. Ils accompagnent aussi les victimes de tortures et les condamnés à mort par leurs **prières**.

⇒ L'ACAT informe

Nous sensibilisons l'opinion publique à la problématique de la torture et de la peine de mort. Nous nous adressons en particulier aux personnes et institutions chrétiennes. Chaque année, nous menons quatre campagnes.

L'ACAT s'engage pour les victimes

Campagne de la Journée des droits humains 2017

Application en Suisse du Protocole d'Istanbul, un manuel qui aide à mieux documenter les tortures subies.

« L'utilisation et la reconnaissance du Protocole d'Istanbul permettent d'éviter que des personnes qui, comme moi, ont subi des tortures soient punies par des conditions de détention inhumaines les replongeant dans leur traumatisme. »

Nekane Txapartegi (46 ans), de Zurich, née au Pays basque. L'État espagnol l'a torturée durant 5 jours de détention « incommunicado ».



Photo : Nekane Txapartegi

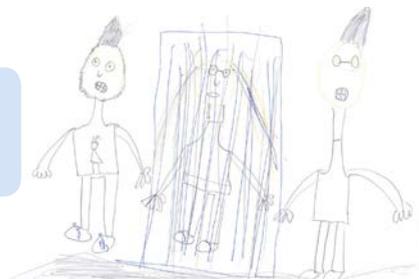
Campagne de la Journée des droits humains 2018

Enfants de détenus en Suisse

*« Nous n'avions pas le droit de téléphoner avec maman. »
« Je trouve que les enfants devraient pouvoir voir leur maman au moins une fois par semaine. »*

Léa* (16) et Trina* (12) de Suisse. Leur mère a passé 21 mois en détention provisoire.

* Noms remplacés par l'ACAT-Suisse



Campagne de la Journée mondiale contre la peine de mort 2018

Conditions de détention dans les couloirs de la mort

« Les températures dans le couloir de la mort ont souvent dépassé 37 degrés. Les détenus se couchaient nus sur le sol en béton pour tenter de trouver de la fraîcheur. »

Wilbert Rideau (77 ans), condamné à mort en 1961 dans l'État américain de Louisiane et libéré en 2005.



Photo : Tom Breaux (commons.wikimedia.org/wiki/File:WilbertR.jpg)

Moi aussi, j'agis !

Je souhaite devenir ...

Membre actif

Je reçois toutes les informations et peux ainsi participer à toutes les actions de l'ACAT-Suisse (env. dix par année).

Membre individuel

Cotisation annuelle : CHF 80.-
(Revenu modeste : CHF 40.-)

Membre couple

Cotisation annuelle : CHF 100.-
(Revenu modeste : CHF 50.-)

Membre collectif

(Paroisse, association, entreprise, ...)
Cotisation annuelle : CHF 150.-

Membre de soutien

Je reçois deux fois par année des informations sur les activités de l'ACAT-Suisse. Je détermine moi-même le montant de ma cotisation mensuelle ou annuelle.

Donateur

- Je fais directement un don :
CCP 12-39693-7
IBAN CH 16 0900 0000 1203 9693 7
- Je commande ... bulletins de versement.

Mes coordonnées

Organisation

Prénom, nom*

Rue*

NPA, localité*

E-mail

Tél.

Confession

Année de naissance

Date*

Signature*

* Indications obligatoires

Remplir ce talon, affranchir & envoyer
(adresse au verso).

OU s'inscrire sous www.acat.ch

Merci beaucoup !

Expéditeur :

Prière
d'affranchir

ACAT-Suisse
Speichergasse 29
Case postale
3001 Berne



ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA
Pour un monde sans torture ni peine de mort
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Per un mondo senza tortura né pena di morte

